

## ASS IOMN MAISON DU TOURISME OLERON

Comptes annuels  
du 01/01/2018 au 31/12/2018

ASS IOMN MAISON DU TOURISME OLERON

22 rue DUBOIS MEYNARDIE

17320 MARENNES





## Sommaire

<b>Rapport de l'Expert Comptable</b>	<b>1</b>
<b>1. Bilan</b>	<b>3</b>
<b>2. Compte de résultat</b>	<b>7</b>
<b>3. Annexe</b>	<b>9</b>
<b>4. Détail des comptes</b>	<b>23</b>
Bilan détaillé	24
Compte de résultat détaillé	28
<b>5. Liasse fiscale</b>	<b>32</b>



## Rapport de l'Expert Comptable

### COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à nos accords , nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association IOMN MAISON DU TOURISME OLERON relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	963 592,92
Total des ressources	694 515,10
<b>Résultat net comptable (Déficit)</b>	<b>-83 931,39</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à ROCHEFORT

Le 20/03/2019



DECOURS David  
Expert-Comptable Associé



# Comptes annuels

DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Bilan



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 109	5 109		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	94 643	49 844	44 799	44 127
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>99 767</b>	<b>54 953</b>	<b>44 814</b>	<b>44 142</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	48 670		48 670	44 895
Avances et acomptes versés sur commandes	2 074		2 074	1 380
Créances				
Usagers et comptes rattachés	38 644		38 644	42 590
Autres créances	63 153		63 153	598 512
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	747 781		747 781	382 846
Charges constatées d'avance	18 457		18 457	20 290
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>918 779</b>		<b>918 779</b>	<b>1 090 514</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 018 546</b>	<b>54 953</b>	<b>963 593</b>	<b>1 134 656</b>

## Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		214 709
Réserves réglementées		
Autres réserves	664 405	393 818
Report à nouveau		11 066
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-83 931</b>	<b>44 812</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>580 474</b>	<b>664 405</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	372	3 322
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 274	149 703
Dettes fiscales et sociales	168 518	228 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 724	16 923
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	66 230	72 032
<b>DETTES</b>	<b>383 119</b>	<b>470 251</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>963 593</b>	<b>1 134 656</b>



# Comptes annuels

DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Compte de résultat



## Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises	220 073,44	186 206,73
Production vendue	431 150,16	434 037,92
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 233 190,00	1 260 970,00
Reprises et Transferts de charge	17 836,77	34 800,78
Cotisations	43 291,50	42 642,76
Autres produits	2 217,52	2 078,32
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 947 759,39</b>	<b>1 960 736,51</b>
Achats de marchandises	156 634,19	148 219,34
Variation de stock de marchandises	-3 774,58	-19 825,71
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	641 254,88	619 589,82
Impôts et taxes	22 130,49	19 280,60
Salaires et Traitements	909 809,20	866 023,18
Charges sociales	284 682,52	266 905,31
Amortissements et provisions	18 948,25	11 357,05
Autres charges	2 360,68	5 432,91
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 032 045,63</b>	<b>1 916 982,50</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-84 286,24</b>	<b>43 754,01</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	1 609,66	2 058,86
Charges financières		204,00
<b>Résultat financier</b>	<b>1 609,66</b>	<b>1 854,86</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-82 676,58</b>	<b>45 608,87</b>
Produits exceptionnels	4 454,19	
Charges exceptionnelles	5 709,00	796,50
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 254,81</b>	<b>-796,50</b>
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-83 931,39</b>	<b>44 812,37</b>
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total des produits</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
<b>Total des charges</b>		

# Comptes annuels

DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : IOMN MAISON DU TOURISME OLERON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 963 593 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 83 931 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/03/2019 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier :  
3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 34 003 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

L'IØMN travaille sur 2 secteurs d'activité : La promotion et l'édition du pays Marenes Oléron.

Le secteur de la Promotion n'est pas fiscalisable (pas d'IS, pas de tva, ...). Les salaires de ce secteur sont soumis à la taxe sur les salaires. Le secteur de l'Édition est fiscalisable. De ce fait, les salaires de ce secteur ne sont pas soumis à la taxe sur les salaires.

Les frais communs sont répartis entre le secteur Édition et Promotion, au prorata du volume des ventes et des subventions de l'exercice.

La tva sur les frais communs fait l'objet d'un calcul de coefficient. Les subventions n'étant pas directement liées au prix des opérations imposables; elles n'ont pas été prises dans le calcul du coefficient de taxation. Le taux de récupération de la tva déductible sur les frais communs est donc de 100 %.

Un contrat de mise à disposition d'un espace de bureaux et de services dans la Maison des Initiatives et des Services a été signé.

Depuis le 1er janvier 2015, la Maison du Tourisme est devenu office de Pôle avec plusieurs établissements secondaires. Sa nouvelle dénomination est "Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du bassin de Marenes".

L'intégration des différents offices a généré des bonis et des malis dans la comptabilité de l'Office de pôle (IØMN) pour un montant créditeur de 177 870.62 €. Ce montant, n'étant pas une dette en soit, a été remonté en réserves dans les fonds propres de l'Association au 31 décembre 2016.

Le CICE du secteur fiscalisé s'élève à 34 003 € au 31/12/2018.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement et de formation .

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 109			5 109
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 109</b>			<b>5 109</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 684	3 622		15 306
- Matériel de transport	7 835			7 835
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 504	15 998		71 502
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>75 023</b>	<b>19 620</b>		<b>94 643</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15</b>			<b>15</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>80 147</b>	<b>19 620</b>		<b>99 767</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		19 620		19 620
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>19 620</b>		<b>19 620</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 109			5 109
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 109</b>			<b>5 109</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	121	1 466		1 587
- Matériel de transport	7 835			7 835
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 939	17 482		40 421
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>30 895</b>	<b>18 948</b>		<b>49 844</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 005</b>	<b>18 948</b>		<b>54 953</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 120 254 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	38 644	38 644	
Autres	63 153	63 153	
Charges constatées d'avance	18 457	18 457	
<b>Total</b>	<b>120 254</b>	<b>120 254</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	398
Produits à Recevoir	15 048
<b>Total</b>	<b>15 446</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles	214 709		214 709	
Réserves réglementées				
Autres réserves	393 818	270 588		664 405
Report à Nouveau	11 066		11 066	
Résultat de l'exercice	44 812		44 812	
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>664 405</b>	<b>270 588</b>	<b>270 588</b>	<b>664 405</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 382 747 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 274	134 274		
Dettes fiscales et sociales	168 518	168 518		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 724	13 724		
Produits constatés d'avance	66 230	66 230		
<b>Total</b>	<b>382 747</b>	<b>382 747</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures non Parvenues	23 878
Provision Congés payés	52 441
Dettes provision heures récup	1 396
Provision Charges sociales /cp	19 906
Charges soc / heures à récup	530
Organismes sociaux à Payer	16 346
Etat charges à payer	1 255
Divers - charges à payer	4 429
<b>Total</b>	<b>120 181</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées d Avance	18 457		
<b>Total</b>	<b>18 457</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	66 230		
<b>Total</b>	<b>66 230</b>		

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	109 596
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>109 596</b>

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 109 596 euros  
L'indemnité de départ en retraite concerne l'ensemble du personnel.

40 000 € avaient été versés sur un contrat Aviva IFC en 2017.

Les 69 596 € restants sont notés à titre indicatif ; ils n'ont pas fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2018 dans les comptes.

La méthode de calcul retenue a été la méthode rétrospective prorata temporis, avec départ à l'initiative du salarié.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, .

## Autres informations

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat	2 940	5 418
Prestations en nature	129 500	129 500
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>132 440</b>	<b>134 918</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	129 500	129 500
Prestations		
Personnel bénévole	2 940	5 418
<b>Total</b>	<b>132 440</b>	<b>134 918</b>

Prestations en nature :

Des locaux sont mis à la disposition de l'IOMN pour une valeur globale estimée de 129 500 €.

Personnel bénévole :

Le personnel bénévole du Gua a effectué 245 heures ; celles-ci sont évaluées à 2 940 €.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

#### Subventions d'exploitation

La Subvention allouée à l'IOMN pour 2018, par :

- la CDC de l'île d'Oléron s'est élevée à 977 285 €.
- la CDC du Bassin de Marennes s'est élevée à 242 285 €.

Une subvention Ademe étiq. Environnement rattachable à l'exercice 31/12/2018, figure dans les comptes pour 10 620 €.

Partenariat du crédit Mutuel : 3 000 €



# Comptes annuels

DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Détail des comptes



## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Logiciels	5 109,26		5 109,26	5 109,26
Amt. logiciels		5 109,26	-5 109,26	-5 109,26
	5 109,26	5 109,26		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales agencement	15 305,64		15 305,64	11 683,50
Matériel de Transport	7 835,28		7 835,28	7 835,28
Matériel informatique	61 736,31		61 736,31	52 767,81
Mobilier	9 765,33		9 765,33	2 736,00
Amortis. instal. gales, agenc. div		1 587,12	-1 587,12	-121,32
Amt. matériel Transport		7 835,28	-7 835,28	-7 835,28
Amt. matériel informatique		37 735,37	-37 735,37	-22 280,20
Amortis. mobilier		2 685,81	-2 685,81	-658,53
	94 642,56	49 843,58	44 798,98	44 127,26
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés				
Parts Sociales	15,00		15,00	15,00
	15,00		15,00	15,00
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>99 766,82</b>	<b>54 952,84</b>	<b>44 813,98</b>	<b>44 142,26</b>
Stocks				
Marchandises				
Stock Cartes/fiches	5 569,88		5 569,88	4 629,24
Stock Boutique	43 099,75		43 099,75	40 265,39
Stock Librairie				0,42
	48 669,63		48 669,63	44 895,05
Avances et acomptes versés sur commandes				
Fournisseurs avance et acompte	2 073,95		2 073,95	1 379,99
	2 073,95		2 073,95	1 379,99
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Clients	38 246,14		38 246,14	41 565,35
Clients douteux				2 546,38
Clients factures à établir	398,25		398,25	600,00
Prov. dépréciation des comptes clie		0,01	-0,01	-2 121,99
	38 644,39	0,01	38 644,38	42 589,74
Autres créances				
Fournisseurs - RRR à obtenir				169,69
Subventions à recevoir	10 070,00		10 070,00	532 642,50
Etat - Impôt sur les Sociétés	34 003,00		34 003,00	37 105,00
Tva/autres biens et services				1 551,04
Crédit de TVA	1 279,00		1 279,00	7 993,00
TVA Collectée 20%	617,05		617,05	
TVA Collectée 5,5%				4,04
Tva collectée 19.6%				172,13
Tva collectée 10%				417,79
Tva sur Factures non parvenues	2 136,10		2 136,10	4 023,66
Produits à Recevoir	15 048,16		15 048,16	14 433,56
	63 153,31		63 153,31	598 512,41
Divers				

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Disponibilités				
Crédit Mutuel	110 842,32		110 842,32	40 606,53
Livret bleu	78 219,69		78 219,69	77 637,41
Livret partenaire association CM	556 359,26		556 359,26	262 331,88
Caisse	698,63		698,63	415,59
Caisse Brouage	50,00		50,00	111,95
Caisse Marennes	182,80		182,80	123,00
Caisse Bourcefranc	108,40		108,40	102,80
Caisse Le Chateau	171,70		171,70	250,50
Caisse St Trojan	173,00		173,00	101,20
Caisse Grd Village	95,60		95,60	55,60
Caisse Dolus	150,98		150,98	137,90
Caisse St Pierre	351,80		351,80	466,40
Caisse St Georges	138,90		138,90	179,30
Caisse La Brée	125,00		125,00	154,10
Caisse St Denis	112,90		112,90	171,90
	747 780,98		747 780,98	382 846,06
Charges constatées d'avance				
Charges Constatées d'Avance	18 456,69		18 456,69	20 290,36
	18 456,69		18 456,69	20 290,36
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>918 778,95</b>	<b>0,01</b>	<b>918 778,94</b>	<b>1 090 513,61</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 018 545,77</b>	<b>54 952,85</b>	<b>963 592,92</b>	<b>1 134 655,87</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves Associatives		214 709,38
		214 709,38
Autres réserves		
Réserves Associatives	664 405,32	393 817,76
	664 405,32	393 817,76
Report à nouveau		
Report à nouveau créateur		11 065,81
		11 065,81
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-83 931,39</b>	<b>44 812,37</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>580 473,93</b>	<b>664 405,32</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Avance et Acompte Clients	372,00	3 322,27
	372,00	3 322,27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs	110 396,66	133 387,44
Fournisseurs Factures non Parvenues	23 877,70	16 315,20
	134 274,36	149 702,64
Dettes fiscales et sociales		
Personnel rémunération dues	93,48	2 985,42
Provision Congés payés	52 441,00	62 210,00
Dettes provision heures récup	1 396,00	3 610,00
Urssaf	52 173,00	55 825,00
Mutuelles	1 125,99	967,20
Retraite	8 818,31	9 146,94
Prévoyance	2 400,34	1 258,90
Caisse retraite cnracl	11 154,15	42 937,08
Provision Charges sociales /cp	19 906,00	23 294,00
Charges soc / heures à récup	530,00	1 352,00
Organismes sociaux à Payer	16 346,00	17 187,55
Tva/autres biens et services	67,36	
TVA Collectée 20%		7 090,62
TVA Collectée 5,5%	284,92	
Tva collectée 10%	219,04	
Tva collectée/facture à établir	307,76	145,10
Etat charges à payer	1 255,00	261,00
	168 518,35	228 270,81
Autres dettes		
Ventes Keolis	1 758,50	327,00
Ventes Concert+de Son	78,00	
Vente Iléo	410,94	220,60
Vente Billeterie stand up salicorne	166,00	668,00
Ventes Billeterie Fort Royer	10,00	
Vente tennis	254,00	1 879,00
Ventes Cirques	554,00	
Ventes Ecurie Carbet	185,00	

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Ventes Croisieres		7 917,00
Vente Jeton Camping Cars	5 835,99	4 555,99
Régularisation CPAM		1 355,52
Autres comptes débiteurs/créditeurs	42,97	
Divers - charges à payer	4 429,00	
	13 724,40	16 923,11
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	66 229,88	72 031,72
	66 229,88	72 031,72
<b>DETTES</b>	<b>383 118,99</b>	<b>470 250,55</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>963 592,92</b>	<b>1 134 655,87</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Ventes de marchandises</b>				
Vente/marge forfait Séjour Clts	66 726,35	117 939,60	-51 213,25	-43,42
Vente / marge forfait Séjour pro	22 747,90		22 747,90	
Vente/ marge forfait excursion clt	32 713,90		32 713,90	
vente/marge forfait excursion pro	25 560,80		25 560,80	
tva collectée/vente marge	-5 870,60		-5 870,60	
Ventes billets aquarium 10%	17 127,89	19 673,07	-2 545,18	-12,94
Ventes produits boutique 5.5%	35 297,09	32 169,97	3 127,12	9,72
Ventes produits boutique 20%	25 770,11	16 424,09	9 346,02	56,90
	220 073,44	186 206,73	33 866,71	18,19
<b>Production vendue</b>				
Prestations photocopies/fax	1 268,15	1 152,39	115,76	10,05
Régie Pub Bureaux Accueil	24 351,66	43 850,06	-19 498,40	-44,47
Régie Pub GT/GP/LOC/PASS	187 974,36	190 654,48	-2 680,12	-1,41
Presta20%(visites G OT/Group-promo)	49 885,76	101 443,38	-51 557,62	-50,82
Prest. 20% groupes clients	10 140,83		10 140,83	
Prest. 20% groupes pro	36 307,92		36 307,92	
Prest serv 20% Audit	733,33	1 758,31	-1 024,98	-58,29
Prest 20% création mini si	165,83		165,83	
Prest 20% diagn num site web	40,83		40,83	
Adhésion prestation serv(tx tva=20%)	50 992,61	57 412,41	-6 419,80	-11,18
Commissions/croisières+Kéolis(tx tv	25 361,48	20 598,87	4 762,61	23,12
Commissions sur groupe 20%	1 082,78	516,72	566,06	109,55
Comm groupes/evènementiel 20%		1 867,66	-1 867,66	-100,00
Commissions vélos tva=20%	1 598,08	296,92	1 301,16	438,22
Commissions/Transports tva=10%	8 196,49	5 722,64	2 473,85	43,23
Commissions/spectacle tva=20%	2 657,43	5 082,49	-2 425,06	-47,71
Comm/visites(taux tva=20%)	3 321,78	3 681,59	-359,81	-9,77
Mise à Disposition Personnel Factur	27 070,84		27 070,84	
	431 150,16	434 037,92	-2 887,76	-0,67
<b>Subventions d'exploitation</b>				
Subvention région/Département		3 000,00	-3 000,00	-100,00
Subvention CDC Bassin de Marennes	242 285,00	263 285,00	-21 000,00	-7,98
Subvention CDC de l'île d'Oléron	977 285,00	987 285,00	-10 000,00	-1,01
Subvention ademe etiq envirt	10 620,00	4 400,00	6 220,00	141,36
Partenariat Crédit Mutuel	3 000,00	3 000,00		
	1 233 190,00	1 260 970,00	-27 780,00	-2,20
<b>Reprises et Transferts de charge</b>				
Reprise s/prov créances douteuses	2 121,98	2 181,88	-59,90	-2,75
Refacturation accueil presse	48,62		48,62	
Refacturation frais généraux	2 373,68	1 436,39	937,29	65,25
Refacturation Copies Ricoh	313,57	439,58	-126,01	-28,67
Refacturation internet		105,00	-105,00	-100,00
Refacturation conception brochure	2 303,60	791,52	1 512,08	191,03
Refacturation frais postaux	863,93	875,17	-11,24	-1,28
Refact formation agefos		1 737,60	-1 737,60	-100,00
Remboursement Assurances	1 255,10		1 255,10	
Remboursement formation	563,40		563,40	
Remboursement aide Emplois	1 334,49	17 316,95	-15 982,46	-92,29
Remboursement IJSS Prévoyance	3 658,40	9 916,69	-6 258,29	-63,11
Aide apprentissage	1 000,00		1 000,00	
Refact mission de stra	2 000,00		2 000,00	

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Cotisations	17 836,77	34 800,78	-16 964,01	-48,75
Adhésions sans TVA	43 291,50	42 642,76	648,74	1,52
	43 291,50	42 642,76	648,74	1,52
Autres produits				
Produits divers de gestion courante	2 217,52	2 078,32	139,20	6,70
	2 217,52	2 078,32	139,20	6,70
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 947 759,39</b>	<b>1 960 736,51</b>	<b>-12 977,12</b>	<b>-0,66</b>
Achats de marchandises				
Achat/marge -forfait groupe	112 525,34	93 832,72	18 692,62	19,92
Achats produits boutique 20%	24 024,52	17 663,05	6 361,47	36,02
Achat Produit Boutique 5.5%	8 353,52	14 100,84	-5 747,32	-40,76
Achat Billets aquarium	11 730,81	22 622,73	-10 891,92	-48,15
	156 634,19	148 219,34	8 414,85	5,68
Variation de stock de marchandises				
Variation stock Cartes/fiches	-940,64	-2 062,13	1 121,49	-54,39
Variation stock Boutique	-2 834,36	-17 798,61	14 964,25	-84,08
Variation stock librairie	0,42	35,03	-34,61	-98,80
	-3 774,58	-19 825,71	16 051,13	-80,96
Autres achats non stockés et charges externes				
Edition GT/GP/LOC/PASS	77 736,73	69 316,12	8 420,61	12,15
Achat Internet	14 816,11	32 732,57	-17 916,46	-54,74
Achat Serv Commercial	22 720,27	29 491,19	-6 770,92	-22,96
Achat Editions Accueil	24 485,93	27 265,22	-2 779,29	-10,19
Achat Déploiement Programme Manag.	4 000,00		4 000,00	
Achats divers Terra Avent.	2 890,17		2 890,17	
Eaux	2 951,51	2 781,38	170,13	6,12
Electricité	20 662,27	11 899,96	8 762,31	73,63
Carburant	3 445,68	3 015,16	430,52	14,28
Petits Equipements	12 809,65	16 410,47	-3 600,82	-21,94
Fournitures de Bureau	7 985,02	11 265,19	-3 280,17	-29,12
Mise Dispo Licences Butterfly	2 500,00	2 500,00		
Locations immobilières	12 435,00	12 435,00		
Location Néopost -balance+support	5 038,27	4 434,53	603,74	13,61
Location copieur longue durée	8 251,89	11 254,10	-3 002,21	-26,68
Loc Peugeot	7 285,20	5 013,88	2 271,32	45,30
Charges locatives	2 473,76	2 289,06	184,70	8,07
Entretien/biens immobiliers	6 588,00	10 662,00	-4 074,00	-38,21
Entretien Réparation Véhicules	786,36	1 243,19	-456,83	-36,75
Maintenance-alarmes	15 141,48	8 277,84	6 863,64	82,92
Assurances	8 103,21	7 413,02	690,19	9,31
Assurance IFC Aviva		40 000,00	-40 000,00	-100,00
Etudes et recherches	4 815,61		4 815,61	
Frais de Formation	3 958,28	3 940,16	18,12	0,46
Documentation générale	634,45	891,00	-256,55	-28,79
Personnel détaché ou prêté	78 000,00	78 000,00		
Honoraires CAC et Expert C	15 692,00	14 850,00	842,00	5,67
Honoraires Sociaux	8 670,00	7 360,00	1 310,00	17,80
Honoraires Divers		1 732,50	-1 732,50	-100,00
Accompagnement Butterfly	1 600,00	1 600,00		
Frais actes et contentieux	232,12	318,64	-86,52	-27,15
Foires et expositions	2 063,40		2 063,40	

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Publications	155 362,93	68 777,73	86 585,20	125,89
Pourboires et Dons	1 717,82	3 081,81	-1 363,99	-44,26
Frais de stages	4 689,37	11 757,85	-7 068,48	-60,12
Transports/biens	1 197,56	67,26	1 130,30	NS
Voyages et Déplacement	5 604,66	3 657,19	1 947,47	53,25
Déplacem/formation Butterfly		3 800,00	-3 800,00	-100,00
Réceptions	2 248,69	1 025,65	1 223,04	119,25
Frais Accueil journalistes	29 655,14	43 629,29	-13 974,15	-32,03
Téléphone-fax	33 007,14	35 250,04	-2 242,90	-6,36
Affranchissement	19 705,97	21 555,75	-1 849,78	-8,58
Services Bancaires	2 257,23	2 261,12	-3,89	-0,17
Commission ANCV	682,00	621,60	60,40	9,72
Cotisations Diverses	6 354,00	5 712,35	641,65	11,23
	641 254,88	619 589,82	21 665,06	3,50
Impôts et taxes				
Taxe sur les salaires	994,00	271,00	723,00	266,79
Taxe d'apprentissage	6 128,00	5 506,00	622,00	11,30
Effort Construction	1 014,00		1 014,00	
Formation continue	10 145,97	9 734,63	411,34	4,23
Agefiph Handicapée	79,00		79,00	
CET (CFE+CVAE)	508,00	760,00	-252,00	-33,16
Cartes Grises et autres Droits	3 261,52	3 008,97	252,55	8,39
	22 130,49	19 280,60	2 849,89	14,78
Salaires et Traitements				
Salaires Bruts	901 199,11	854 492,18	46 706,93	5,47
Variation Provision Congés Payés	-9 769,00	2 028,00	-11 797,00	-581,71
Variation Prov récupération heures	-2 214,00	-3 050,00	836,00	-27,41
Indemnités -avantages( chq cadeau)	20 593,09	12 553,00	8 040,09	64,05
	909 809,20	866 023,18	43 786,02	5,06
Charges sociales				
Charges Patronales Urssaf	233 071,34	215 552,14	17 519,20	8,13
Charges Patronales Mutuelle	1 225,46	1 035,60	189,86	18,33
Charges Patronales Retraite	52 650,81	48 631,91	4 018,90	8,26
Charges Patronales Prévoyance	9 843,61	9 395,81	447,80	4,77
Cotiations CNRACL	23 653,30	28 303,85	-4 650,55	-16,43
Variation ch.so sur congés payés	-3 388,00	42,00	-3 430,00	NS
Variation ch so/ heures à récup	-822,00	-1 221,00	399,00	-32,68
Médecine du Travail	2 451,00	2 270,00	181,00	7,97
CICE	-34 003,00	-37 105,00	3 102,00	-8,36
	284 682,52	266 905,31	17 777,21	6,66
Amortissements et provisions				
Dot.amort.immo.corporelles	18 948,25	10 605,85	8 342,40	78,66
Dot. provisions pour dépréciation /		751,20	-751,20	-100,00
	18 948,25	11 357,05	7 591,20	66,84
Autres charges				
Créances irrécouvrables	1 022,40	2 984,02	-1 961,62	-65,74
Charges diverses de gestion courant	1 338,28	2 448,89	-1 110,61	-45,35
	2 360,68	5 432,91	-3 072,23	-56,55
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 032 045,63</b>	<b>1 916 982,50</b>	<b>115 063,13</b>	<b>6,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-84 286,24</b>	<b>43 754,01</b>	<b>-128 040,25</b>	<b>-292,64</b>
Produits financiers				
Intérêts comptes financiers	1 609,66	2 058,86	-449,20	-21,82

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges financières	1 609,66	2 058,86	-449,20	-21,82
Intérêts bancaires		204,00	-204,00	-100,00
		204,00	-204,00	-100,00
<b>Résultat financier</b>	<b>1 609,66</b>	<b>1 854,86</b>	<b>-245,20</b>	<b>-13,22</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-82 676,58</b>	<b>45 608,87</b>	<b>-128 285,45</b>	<b>-281,27</b>
Produits exceptionnels				
Autres opérations exceptionnelles	3 772,19		3 772,19	
Produits des exercices antérieurs	682,00		682,00	
	4 454,19		4 454,19	
Charges exceptionnelles				
Charges exception. s/opérat.gestion	3 884,81		3 884,81	
Pénalités retard non D.	5,00	69,00	-64,00	-92,75
Charges sur exercices antérieures	832,09	727,50	104,59	14,38
Autres charges exceptionnelles	987,10		987,10	
	5 709,00	796,50	4 912,50	616,76
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 254,81</b>	<b>-796,50</b>	<b>-458,31</b>	<b>57,54</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-83 931,39</b>	<b>44 812,37</b>	<b>-128 743,76</b>	<b>-287,30</b>
Contribution volontaires en nature				
<b>Total des produits</b>				
<b>Total des charges</b>				

# Comptes annuels

DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Liasse fiscale



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2019**

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON	
SIRET	4 7 7 5 5 6 2 6 0 0 0 0 2 4
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
22 rue DUBOIS MEYNARDIE  17320 MARENNES	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Autres services de réservation et activités connexes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf.notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	526 396
	Bénéfice imposable à 15%	0			

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 %  Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%  PV exonérées art. 238quindecies

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A  Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies*  Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*  Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*  Autres dispositifs  Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W  Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS** (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON Si oui, indication du logiciel utilisé :

Viseur conventionné  Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : EXCO VALLIANCE ROCHEFORT  
6 rue Chanzy 17300 ROCHEFORT Tél : 05 46 82 30 50

– du conseil : Tél :

– du CGA ou du viseur conventionné : Tél :

– N° d'agrément :

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>	

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		22 rue DUBOIS MEYNARDIE 17320 MARENNES		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 7 7 5 5 6 2 6 0 0 0 0 2 4		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N clos le,		31/12/2018		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 109	5 109		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	94 642	49 843	44 798	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE	15		15		
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières*	BH	BI						
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>		<b>BK</b>	99 766	54 952	44 813	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	48 669		48 669	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 073		2 073	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	38 644		38 644	
		Autres créances (3)	BZ	CA	63 153		63 153	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	747 780		747 780		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	18 456		18 456		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	918 778		918 778		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>		<b>1A</b>	1 018 545	54 952	963 592	
Revenus : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	220 073	FB	FC	220 073	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	431 150	FH	FI	431 150	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	651 223	FK	FL	651 223	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 233 190	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	17 836	
	Autres produits (1) (11)				FQ	45 509	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	1 947 759
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	156 634	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	( 3 774)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	641 254	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	22 130	
	Salaires et traitements*				FY	909 809	
	Charges sociales (10)				FZ	284 682	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	18 948
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)				GE	2 360		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	2 032 045	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	( 84 286)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 609	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	1 609	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	1 609	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	( 82 676)	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)			DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )			DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )			DG	664 405
	Report à nouveau			DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	( 83 931 )
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	580 473
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	372
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	134 274
	Dettes fiscales et sociales			DY	168 518
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	13 724
	Produits constatés d'avance (4)			EB	66 229
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	383 118	
Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	963 592	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	382 746	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	4 454		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	4 454		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	4 721		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	987		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	5 709		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	( 1 254)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	1 953 823		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	2 037 754		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	( 83 931)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	15 714	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
				obligatoires		
			A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			5			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 716			
Autres charges			987			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					4 454	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 109	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	11 683	KW		KX	3 622		
		Matériel de transport*				KY	7 835	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	55 503	LC		LD	15 997		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	75 022	LO		LP	19 619		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P	15	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					1Q	15	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	80 146	0H		0J	19 619			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
						1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	5 109	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	15 305	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	7 835	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	71 501	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IV		NG	94 642	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations					I0		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés					I1		2B	15	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV					I3		NJ	15	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	99 766	0L		0M		

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2] – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	5 109	PF		PG		PH	5 109
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	121	QE	1 465	QF		QG	1 587
	Matériel de transport	QH	7 835	QI		QJ		QK	7 835
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 938	QM	17 482	QN		QO	40 421
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	30 895	QV	18 948	QW		QX	49 843
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	36 004	ØP	18 948	ØQ		ØR	54 952
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S3	S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	2 121	6U	2 121	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	2 121	TY	2 121	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	2 121	UB	2 121	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	2 121		
	– financières		UG			
	– exceptionnelles		UJ			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	38 644		38 644				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	34 003		34 003				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 032		4 032				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	10 070		10 070				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	15 048		15 048				
	Charges constatées d'avance			VS	18 456		18 456				
<b>TOTAUX</b>			VT	120 254	VU	120 254	VV				
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	134 274		134 274					
Personnel et comptes rattachés			8C	53 930		53 930					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	112 453		112 453					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	879		879					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 255		1 255					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	13 724		13 724					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	66 229		66 229					
<b>TOTAUX</b>			VY	382 746	VZ	382 746					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2018				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>			<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 5		
	Amendes et pénalités	WJ	5	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
<b>TOTAL I</b>					WR 5			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>			<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV			
		- imposées au taux de 0 %			WH			
		- imposées au taux de 19%			WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					XA 2A			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI	XG 442 470			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>			<b>TOTAL II</b>		XH 526 401			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*					ZL	XJ 526 396		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO 526 396		



Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	1 938 928	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>		
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>	1 938 928	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	526 396	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	2 465 324	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	74 273	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>	
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>	
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>	
	<b>9B</b>	<b>9C</b>	
Provisions pour dépréciation *	<b>9D</b>	<b>9E</b>	
	<b>9F</b>	<b>9G</b>	
	<b>9H</b>	<b>9J</b>	
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>	
	<b>9M</b>	<b>9N</b>	
	<b>9P</b>	<b>9R</b>	
	<b>9S</b>	<b>9T</b>	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b>	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	11 065	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB					
						— Autres réserves	ZD	55 878				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	44 812		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	<b>55 878</b>		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	55 878				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	146 649			
	— Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	35 484		XQ	35 484			
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	78 000			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	26 194			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	— Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	6 354		ST	354 927			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	641 254
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	508			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	21 622			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	22 130
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	100 921			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	52 420			
DIVERS	— Montant brut des salaires *							ØB	901 199			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON

Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois 12	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP	32	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG	1	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	651 223	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	651 223
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	45 509	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 233 190	
Variation positive des stocks	OD	3 774	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	7 158	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	1 289 632
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	156 634	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	605 770	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 360	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	764 765
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 1 176 090
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 176 090	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation	HR		

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 4 7 7 5 5 6 2 6 0 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION IOMN MAISON DU TOURISME OLERON

ADRESSE (voie) 22 rue DUBOIS MEYNARDIE

CODE POSTAL 17320 VILLE MARENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032